

**ACTO Spécial ARAIGNEES** est un insecticide et un arachnicide spécialement mis au point pour lutter efficacement contre les **araignées** dans les habitations et les locaux.

Cet aérosol **longue portée** (environ 3 mètres) permet de traiter à distance tous les endroits difficilement accessibles où les araignées tissent habituellement leurs toiles. Agréablement parfumé.

**ACTO Spécial ARAIGNEES** possède deux propriétés complémentaires :

- **Effet choc** : Une vaporisation directe sur l'araignée l'extermine dans les secondes suivantes même à 3 mètres.
- **Effet longue durée** : Ce biocide appliqué sur les surfaces agit par **contact** et **ingestion** sur les araignées pendant 8 à 10 semaines.

### COMPOSITION en % (m/m) :

Cyperméthrine (CAS n° 52315-07-8) : 0,33 %

Pipéronyl butoxyde (CAS n° 51-03-6) : 1,34 %

Géraniol (CAS n° 106-24-1) : 0,02 %

### MODE D'EMPLOI :

Bien agiter l'aérosol, pulvériser directement sur les araignées et leurs toiles pendant 2 à 3 secondes ou pulvériser les surfaces à protéger pendant 5 secondes par mètre linéaire : coins de plafonds, encadrements de fenêtres et portes, derrière les meubles, les volets, sur les poutres, dans les celliers... Ventiler durant 15 minutes après usage.

A renouveler dès la réapparition d'insectes.

Ne pas traiter les végétaux ni les animaux. Couvrir ou enlever les aliments, la vaisselle, les aquariums, les terrariums, les cages. Couper l'alimentation des pompes d'aquarium avant de vaporiser.



### PRECAUTIONS D'EMPLOI :



### **DANGER**

Contient des hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane.

H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de tout autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage.

**Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**  
**Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.**

FDS disponible sur [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr)